

الاتحادية الجزائرية لكرة القدم
FEDERATION ALGERIENNE
DE FOOTBALL

الرابطة الولائية لكرة القدم لمستغانم

LIGUE DE FOOTBALL DE LA WILAYA
MOSTAGANEM



العدد

20

التاريخ

19.04.2022

Pour le Bien du Football
Il faut toujours

- ✓ Jouer pour gagner
- ✓ Jouer avec sportivité
- ✓ Observer les lois du jeu
- ✓ Respecter les adversaires, les arbitres les coéquipiers et les spectateurs
- ✓ Accepter la défaite avec dignité
- ✓ Promouvoir les intérêts du football
- ✓ Rejeter la corruption, la drogue, le racisme, la violence et autres menaces pour notre sport
- ✓ Aider les autres à résister aux tentatives de corruption
- ✓ Dénoncer les personnes qui essaient de porter préjudice à notre sport
- ✓ Honorer les personnes qui défendent la réputation du football

TÉL ET FAX : 045.41.31.41

Email : lfwmosta@gmail.com

Site Internet : www.lfwmosta.com

SAISON : 2021/2022

COMMISSION DE DISCIPLINE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°20

SEANCE DU :18.04.2022

➤ PRESIDENCE DE MONSIEUR :..... DEHIMECHE ABDELLAH

MEMBRE PRESENT MONSIEUR :

➤ HAMCHERIF Abed.....SECRETARE

ORDRE DU JOUR

1. Courrier
2. Traitement des affaires
3. Divers

=====

AMENDES

ARTICLE : 133 SENIORS

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine la Ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif.

Si le club n'a pas apuré le paiement de ses amendes avant la fin du championnat en cours, son engagement pour la saison sportive suivante demeure lié au règlement de ses dettes envers la ou les ligues concernées.

=====

ARTICLE : 109 JEUNES

Les amendes infligées à un club doivent être réglées dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de notification.

Passé le délai de trente (30) jours et après une dernière mise en demeure pour paiement sous huitaine, la ligue défalquera un (01) point par mois de retard à l'équipe seniors du club fautif

=====

ARTICLE 142 : RESPONSABILITÉ DU DÉCOMPTE DES SANCTIONS

Le décompte des sanctions, avertissements ou autres relève de la seule responsabilité des clubs

1. **Courrier :**
 - B.O. N°19 LFWMOSTAGANEM.....**Remerciements**
 - Lettre du club : IRBM MESRA concernant joueur suspendu**PRIS NOTE**
2. **Audience :**
 - Néant
2. **Affaires à traiter**

I. REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS

AFFAIRE N°24/

RENCONTRE : UGSA / ESB U19 DU : 01.04.2022/

Partie non jouée :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans la feuille de match le non déroulement de la rencontre : (**UGSA/ESB**) **U19 DU : 01.04.2022** au stade de SIDI ALI suite à l'absence du médecin et cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe **UGSA SIDI ALI U19** tout en attribuant le gain du match à l'équipe **ESB SIDI BELATTAR U19**.
- AMENDE DE : **5000 DA** au club **UGSA SIDI ALI** et transmet le dossier à la Commission compétente.

AFFAIRE N°25/

RENCONTRE : CPSB / IRBSL U15 DU : 01.04.2022/

Partie non jouée :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans la feuille de match le non déroulement de la rencontre (**CPSB/IRBSL**) **U15 DU : 01.04.2022** au stade de BELHADRI suite à l'effectif réduit de l'équipe du **IRBSL SIDI LAJHDAR U15** cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe : **IRBSL SIDI LAKHDAR U15** tout en attribuant le gain du match à l'équipe **CPSB BELHADRI U15**.
- Défalcation d'un point à l'équipe du **IRBSL SIDI LAKDAR U15**
- AMENDE DE : **2500 DA** au club **IRBSL SIDI LAKDAR U15** et transmet le dossier à la Commission compétente.

AFFAIRE N°26/

RENCONTRE : IRBSL / UGSA U19 DU : 05.04.2022/

Partie non jouée :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans la feuille de match le non déroulement de la rencontre (**IRBSL/UGSA**) **U19 DU : 05.04.2022** au stade de **SIDI LAKHDAR** suite à l'absence du médecin et cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe **IRBSL SIDI LAKHDAR U19** tout en attribuant le gain du match à l'équipe **UGSA SIDI ALI U19**.
- AMENDE DE : **5000 DA** au club **IRBSL SIDI LAKHDAR** et transmet le dossier à la Commission compétente.

AFFAIRE N°27/

RENCONTRE : HCS / CROS U19 DU : 05.04.2022/

Partie non jouée :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans la feuille de match le non déroulement de la rencontre (**HCS/CROS**) **U19 DU : 05.04.2022** au stade de **STIDIA** suite à l'absence de l'équipe de **CROS OULED SENOUSSI U19** et cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Match perdu par pénalité à l'équipe **CROS OULED SENOUSSI U19** tout en attribuant le gain du match à l'équipe **HCS STIDIA U19**.
- AMENDE DE : **2500 DA** au club **CROS OULED SENOUSSI** et transmet le dossier à la Commission compétente.

AFFAIRE N°28/

RENCONTRE : CRK / CRBS U19 / U17/ U15 DU : 05.04.2022/

Parties non jouées :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans les feuilles de matchs le non déroulement des rencontres (**CRK/CRBS**) **U19 /U17 / U15 DU : 05.04.2022** au stade de **KRECHICHE** suite à l'absence de l'équipe de : **CRBS SAYADA U19 / U17/ U15** et cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Matchs perdus par pénalité à l'équipe **CRBSAYADA U19 /U17/U15** tout en attribuant le gain des matchs à l'équipe : **CRK KRECHICHE . U19 /U17/U15** .
- AMENDE DE : **7500 DA** au club **CRBSAYADA** et transmet le dossier à la Commission compétente

AFFAIRE N°29/

RENCONTRE : ESB / JSOBD U19 / U17/ U15 DU : 05.04.2022/

Parties non jouées :

Attendu / Que l'arbitre signale et confirme dans les feuilles de matchs le non déroulement des rencontres (ESB/JSOBD) U19 /U17 / U15 DU : 05.04.2022 au stade de SIDI BELATTAR suite à L'absence de l'équipe de JSOBD DJEBABRA U19 / U17/ U15 et cela malgré le temps réglementaire accordé :

Par ces motifs : la commission de discipline décide :

- Matches perdus par pénalité à l'équipe JSOBD DJEBABRA U19 /U17/U15 tout en attribuant le gain à l'équipe : ESB SIDI BELATTAR catégories U19./U17/U15.
- AMENDE DE 7500 DA au club JSOBD DJEBABRA et transmet le dossier à la Commission compétente

AFFAIRE N°30/

RENCONTRE : IRBOEK/IRBM DU :09.04.2022 SENIOR/

Attendu : qu'après des recherches effectuées suite à la correspondance émanante de la ligue Régionale de Football ORAN , se sont avérées exactes et que le joueur : SEGHIR BAKIR KAMEL né le 11.03.1998 à Mostaganem fils de baghdad possède une licence au club USMOSTAGANEM licence n°S.A.00099 saison : 2021/2022.

Attendu : Que ce joueur détient une autre licence au sein du club : IRBOEK OUED EL KHEIR SOUS LE N°270858 IRBOEK Saison 2021/2022 qualifié au sein de la Ligue de Mostaganem le : 06.02.2022.

Par ces motifs : la Commission de discipline décide :

- Annulation de la licence,
- Deux (02) ans de suspension ferme pour le contrevenant signature de la licence au club : IRBOEK OUED EL KHEIR.
- Amende de : 10.000DA a (Dix mille dinars) au club IRBOEK OUED EL KHEIR.



II. DISCIPLINE

CHAMPIONNAT (PLAY-OFF)

AFFAIRE N°208

RENCONTRE : CPSB / IRBOEK DU : 16.04 .2022 SENIOR

DJOUZI	AMAR	LIC N°270306	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI CONTESTATION DE DECISION UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME+1000DA AMENDE (Art.101)
REHAMNIA	MED AMIME	LIC N°270385	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
AMRANE	BENDEHIBA	LIC N°270383	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
AMEUR	ABDERRAHMANE	LIC N°270379	CPSB	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
BOUZIANE	KHALED	LIC N°270013	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
MEBAREK	YASSINE	LIC N°270009	IRBOEK	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT

AFFAIRE N°209

RENCONTRE : IRBM / HCS DU 16.04.2022/

GHARBI	ABDALLAH	LIC N°270235	IRBM	SENIOR	JOUEUR EXCLU : INSULTE ENVERS ARBITRE DIRECTEUR QUATRE (04) MATCHS DE SUSPENSION FERME+5000 DA AMENDE (art.112)
RETIMI	BADREDDINE	LIC N°270196	HCS	SENIOR	JOUEUR EXCLU : EXCLU EN FIN DE PARTIE POUR INSULTE ENVERS ARBITRE : QUATRE (04) MATCHS DE SUSPENSION FERME+5000 DA AMENDE (art.112)
BENAISSA	SOFIANE	LIC N°270190	HCS	SENIOR	JOUEUR EXCLU : EXCLU EN FIN DE PARTIE POUR INSULTE ENVERS ARBITRE : QUATRE (04) MATCHS DE SUSPENSION FERME+8000 DA AMENDE (art.112)
MENAD	MOHAMED ILYES	LIC N°270405	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI CONTESTATION DE DECISION UN (01) MATCH DE SUSPENSION FERME+1000DA AMENDE (Art.101)
MENAD	ALI	LIC N°270407	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
ARAB	AHMED	LIC N°270239	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
BELMOUAZ	ABED	LIC N°270402	IRBM	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT
SOUFI	ABDELILAH	LIC N°270187	HCS	SENIOR	JOUEUR AVERTI CAS=AVERTISSEMENT

AUTRES DECISIONS :

Conduite incorrecte de l'équipe de IRBM MESRAAMEMDE : 500 DA (Art 130)

Dernier avertissement avant suspension /////

Séance levée a 17H00

LE PRESIDENT

Mr .A.DEHIMECHE

LE SECRETAIRE

Mr .A.HAMCHERIF

COMMISSION D'ORGANISATION SPORTIVE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°20 DU : 17.04.2022/

Présidée par : Mr MESSAOUDENE Touati

Membre Présent :

- Mr MEHDI YOUCEFSecrétaire

ORDRE DU JOUR

- 1. COURRIER
- 2. RESULTATS TECHNIQUES PLAY-OFF (DIVISION HONNEUR SENIORS)
- 3 .CLASSEMENTS PLAY-OFF (DIVISION HONNEUR SENIORS)
- PROGRAMMATION PLAY-OFF DIVISION HONNEUR SENIORS

2/ Résultats techniques :

DIVISION HONNEUR SENIORS

2ème JOURNEE DU SAMEDI : 16.04.2022

RENCONTRES	SCORES
IRBM / HCS	01/00
CPSB / IRBOEK	00/03

CLASSEMENTS (PLAY-OFF)

DIVISION HONNEUR (SENIORS)

2ème JOURNEE DU SAMEDI : 16.04.2022

Saison : 2021/2022

N°	CLUBS	PTS	J	G	N	P	BP	BC	GA	OBSERVATIONS
01	IRBOEK	05	02	01	01	00	03	00	+03	TIRS AUX BUTS : 04/03
02	IRBM	04	02	01	01	00	01	00	+01	TIRS AUX BUTS : 03/04
03	HCS	03	02	01	00	01	02	02	//	
04	CPSB	00	02	00	00	02	01	05	-04	

NB/ CE CLASSEMENT EST ETABLI SOUS TOUTES RESERVES /

PROGRAMMATION PLAY-OFF

DIVISION HONNEUR SENIORS

STADES	date	RENCONTRES	HORAIRES	JOURNEE
KHEIR EDDINE	23.04.2022	IRBOEK / HCS	15H00	3ème et dernière JOURNEE
BENSLIMANE	23.04.2022	IRBM / CPSB	15H00	

SEANCE LEVEE A 12H30

LE PRESIDENT
Mr .T.MESSAOUDENE

LE SECRETAIRE
Mr Y.MEHDI

COMMISSION DES JEUNES

PROCES - VERBAL DE LA REUNION N° 08 DU :19.04 .2022/

Présidée par :..... Mr BELKAIIOUS HICHAM

SecrétaireMr MEHDI YOUCEF

ORDRE DU JOUR

1/ COURRIER.

2/ RESULTATS TECHNIQUES

3/ PROGRAMMATION

1/ Courrier :

➤ B.O. N°19LFWMOSTAGANEM..... Remerciements

2/ Résultats techniques :

CHAMPIONNAT JEUNES WILAYA

GROUPE : C

8ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	09.04.2022	ESB / CPSB	00/01	01/00	02/00	IRBSL
	09.04.2022	UGSA / JSOBD	02/02	01/01	00/00	

GROUPE : E

8ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	08.04.2022	FCBA / WAB	00/02	01/00	00/05	ELSBA
	09.04.2022	CRBK/CRBOB	03/02	02/01	00/04	

GROUPE : F

8ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	08.04.2022	NAF/JSL	04/00	05/00	02/00	HCS
	09.04.2022	IRBEH/CROS	MFM	MFM	MFM	

GROUPE : G

8ème JOURNEE	DATES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
	07.04.2022	ASAM/CSANS	01/00	01/01	01/01	CSHM
	08.04.2022	OM / WM	01/03	02/04	01/06	

PROGRAMMATION

GROUPE.A./

JOURNEE	DATE	STADES	RENCONTRES	U19	U17	U15	EXEMPT
10ème JOURNEE	29.04.2022	MANSOURAH	HRBM/IRBS	09H00	11H00	12H30	IRBM
	29.04.2022	SOUAFLIA	GRBS/NRBS	09H00	11H00	12H30	

Séance levée à 17H00

LE PRESIDENT

SECRETARE

COMMISSION D'ARBITRAGE

PROCES VERBAL DE LA REUNION N°20 SEANCE DU : 18 .03.2022/

Présidée par :..... Mr YAGOUB MOKHTAR

Membres Présents Messieurs :

- MEHDI YOUCEF.....SECRETAIRE
- ABED ABDELHAK.....FORMATEUR
-

ORDRE DU JOUR

1/ Courrier
2/ formation
3/ Désignation

Courrier :

- B.O. N°19 LFWMOSTAGANEM**Pris note**

Courrier LOFA :

- **Désignations :**
- Du : 15.04.2022...seniors.....**Pris note**
- Du : 16.04.2022..... Jeunes**Pris note**

2/ Désignation :

Désignation JEUNES WILAYA des : 15 et 16. 04.2022

3/Formation :

Cours d'arbitrage :

- Dimanche : pour les arbitres de Région et Wilaya.
- Mardi : Cours d'arbitrage pour les arbitres Wilaya et stagiaires.
- Jeudi : Cours pour l'ensemble des arbitres

Séance levée à 13H00

LE PRESIDENT

Mr .Y.MOKHTAR

SECRETAIRE

Mr. Y.MEHDI